



Remboursement d'un pret sans reconnaissance de dettes

Par **elvire**, le **08/05/2009** à **17:48**

Bjr,voici 14 mois j' ai preté à mon ami 30 000E par virement bancaire.Cet ami m'avait bien évidemment promis une reconnaissance de dettes devant notaire ainsi qu' un CDI au sein de sa société. Je n' ai obtenu ni l' un ni l'autre. Ma situation financière s' est dégradé inéluctablement, nos relations de meme .J'attends sous peu une décision de justice concernant mon expulsion pour non paiement de loyers.Ayant essayé en vain de le convaincre du bien fondé de ma requete, je me vois contrainte d'envisager des mesures plus drastiques envers lui. J' ai envoyé une 1ère lettre de rappel pour non paiement de sa dette et lui demandais le remboursement intégral de la somme sous huitaine. Aucune réponse.La 2ème lettre doit partir demain 15 jours après la 1ère.Ensuite une mise en demeure par huissier.Cet homme a effectué un versement en espèces de 6000E sur ledit compte bancaire en juin 2008.Ceci prouverait le début d' un remboursement.Mon but n' est pas d' aller expressément devant la justice mais de recouvrer cet argent dont j' ai un besoin vital avec mes 3 enfants(adolescents),et ce peut etre grace à une inscription d'hypothèque provisoire sur son appartement dont il est seul propriétaire.Pensez vs que j' ai une chance d' obtenir gain de cause auprès d' un juge, soit par hypothèque ou saisie de revenus(5000E/m)?
Cordialement

Par **ardendu56**, le **08/05/2009** à **20:47**

elvire, bonsoir

"Pensez vs que j' ai une chance d' obtenir gain de cause auprès d' un juge, soit par hypothèque ou saisie de revenus (5000E/m)?"

5000€/mois me semble bien lourd, votre ex ami devrait avoir de très gros revenus pour que la somme soit acceptée (personne ne doit s'endetter à plus de 30%). De plus, il fera tout pour rembourser une somme mensuelle, la plus faible possible, voir dérisoire.
L'huissier pourrait lui proposer un échéancier de paiement, d'une somme "correcte."
Bien à vous.

Par **elvire**, le **09/05/2009** à **14:25**

Merci de votre réponse.5000E est la somme qu'il perçoit mensuellement.Pour garantir le paiement de la dette plusieurs avocats ou notaires m'ont fortement conseillé l'hypothèque provisoire.Mais pour qu'elle soit juridiquement recevable, je dois procéder à ces différents rappels et mise en demeure avant l'assignation.Merci encore